L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 AOUT 1841.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance 5
Les termes de l'abonnement ont pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera considérée comme souscrite de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES—Une ligne (environ 10 mots) pour chaque insertion, 50 cents. Au-dessus de cette ligne, chaque ligne additionnelle, 25 cents. Les annonces étrangères dans la langue française, doivent être payées comme une nouvelle ligne. Le Courrier est le DIX ligne du journal.
ANNONCES pour l'année, aux conditions les plus basses et avec des avantages considérables, 8%, les banques, assurances, chemins de fer, compagnies publiques, ventes judiciaires, hypothèques et baux à vapeur, ou les annonces journalières, mensuelles, trimestrielles, ou demi-annuelles, se publient à un prix réduit.
Les prix des annonces sont exclusivement à ... Les annonces de mariages et de décès, les articles pour ... Les annonces étrangères doivent payer au taux des annonces ordinaires.
Les annonces qui doivent paraître que par intervalles ... Il est interdit à toute personne autre que les propriétaires ... Les annonces des articles finis, autre que personnelle, ... Les annonces qui ne seront pas marquées du nombre ... Les annonces de nature à exciter le scandale, ... Les annonces qui ne se rapportent pas à la chose ... Les annonces qui ne se rapportent pas à la chose ... Les annonces qui ne se rapportent pas à la chose